

Plan Climat Pays Bruche Mossig Piémont

Atelier Climat 3 – Compte Rendu

« Mesurer pour mieux agir »

Présentation

- Date et lieu : 29 mars 2011 à la salle des fêtes de Muhlbach-sur-Bruche
- Durée : 2h00
- Présents : 19 relais climat des collectivités du territoire
- Animation Jean-Pierre Behaxeteguy (chargé de mission Plan Climat, Pays Bruche Mossig Piémont), Julien Maglott (thermicien stagiaire, Pays BMP) Ludovic Schneider (alter-éc(h)o conseil) et Nicolas BONEL (COGENEST)

Objectifs de la session

- Pourquoi faire un diagnostic (pertinence et intérêt)
- Comprendre le diagnostic (avec un cas concret de diagnostics réalisés sur le territoire)
- Actions types à réaliser suite à un diagnostic
- Consultation AMO, rédaction d'un cahier des charges, etc.
- Travaux avec idées de prix
- Changement de comportement des usagers
- Suivi des consommations pour vérifier les travaux

Cet atelier avait une partie introductive présentée par Power Point (voir annexe 1 ou télécharger sur <http://www.pays-bmp.fr/page-57-collectivites.html>)

Les paragraphes qui suivent font ressortir les points principaux évoqués.

Actualité du plan climat

- Jean-Pierre BEHAXETEGUY rappelle que le Pays met à disposition des communes un stagiaire (Julien MAGLOTT) pour mettre en place un logiciel de suivi des consommations énergétiques communales (bâtiment et éclairage public). Il peut être sollicité pour des conseils sur de la rénovation, la rédaction de cahiers des charges, l'évaluation du potentiel de récupération d'argent sur des projets de rénovations par le dispositif CEE (Certificat d'Economie d'Energie).
- La phase de financement du plan climat par la Région et l'ADEME prend fin le 30/10/2011. Ces partenaires nous proposent de continuer à nous financer 2 années supplémentaires avec un cahier des charges différent. Deux points principaux sont à souligner :
 - ✓ au moins 50% des actions devront être portées par d'autres acteurs du territoire que le Pays. Ca signifie que les collectivités seront mises à contribution pour engager de nouvelles actions et les valoriser à travers le plan climat.
 - ✓ de nouvelles thématiques autres que le bâtiment et les déplacements devront être abordées.

Déroulement de l'atelier

Mesurer pour agir... Mais quoi mesurer ?

Un premier outil tout simple consiste à compiler les consommations énergétiques sur la base des factures reçues des fournisseurs d'énergies. Sur une année, on peut alors faire le bilan d'un bâtiment et voir s'il est pertinent ou pas d'investiguer plus à fond sur son comportement thermique.

Le logiciel SEB (Suivi Energétique des Bâtiments) est un outil simple, fonctionnant sur une base Excel. Il est disponible gratuitement et installé en mairie par le Pays (voir diaporama).

L'étape suivante est le diagnostic du bâtiment. Il permet de détecter les causes des surconsommations et ainsi de proposer des solutions. Sa structure est généralement celle-ci :

- ✓ une description du bâtiment et ses composantes (système de chauffage, isolation, etc.) ;
- ✓ une analyse de ses consommations sur les 2-3 dernières années ;
- ✓ des recommandations sur les travaux à mener pour améliorer la performance thermique ;
- ✓ une hiérarchisation des travaux à réaliser en prenant en compte les économies réalisées et les temps de retour sur investissement.

Le diagnostic est un élément technique (rapport + échanges oraux) et il est important pour la collectivité de bien préciser ses attentes et ses objectifs de sorte que le bureau d'études puisse adapter ses réponses au contexte spécifique du maître d'ouvrage.

L'atelier s'est déroulé en analysant en groupe 3 rapports de diagnostics :

- ✓ L'école de Romanswiller ;
- ✓ la salle des fêtes de Muhlbach-sur-Bruche ;
- ✓ l'auberge communale de Bellefosse.

Les grandes lignes à retenir sont celles-ci :

- ✓ Lorsqu'on se lance dans le diagnostic d'un ou plusieurs bâtiments, c'est que l'on a un projet en tête : rénovation, changement d'affectation d'un bâtiment, réponse à des demandes d'améliorer le confort, etc. Ainsi, sachant le projet destiné au bâtiment, le bureau d'études pourra faire des recommandations plus pointues et plus appropriées à la future utilisation du bâtiment ;
- ✓ Il est important de désigner une personne en charge du suivi du diagnostic qui suivra la procédure du début à la fin ;
- ✓ Il est recommandé de demander une première version du rapport de diagnostic au bureau d'études afin de pouvoir recueillir l'avis de votre accompagnateur Energivie (voir plus bas) qui pourra émettre des recommandations avant édition finale du rapport ;
- ✓ Une présentation des résultats devant l'ensemble du conseil municipal est indispensable pour que l'ensemble des élus prennent la mesure des améliorations qui seront apportées aux bâtiments.

Outils/Ressources

- ✓ Les diagnostics sont financés par la Région Alsace à hauteur de 70% dans le cadre du programme Energivie.
- ✓ Les accompagnateurs Energivie sont Marie-Dominique PARANIER (CC Molsheim-Mutzig, CC Porte du Vignoble, CC Coteaux de la Mossig) et Rémy GENDRE (CC Haute Bruche, CC Canton de Rosheim, CC Pays de Ste-Odile, communes non fédérées). Il faut les impliquer le plus tôt possible en amont de votre projet afin qu'ils vous conseillent au mieux.
- ✓ Un cahier des charges type est disponible sur le site www.energivie.fr
- ✓ Une liste des bureaux d'études réalisant les diagnostics est également disponible sur le même site.